



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE
DEPARTEMENT DU GARD

Présentation d'Api-Bioxal

Le RCP (résumé des caractéristiques du produit) figurera, comme toujours, sur le Bon de Délivrance qui accompagne la remise du produit à chaque adhérent.

Cette année nous ne délivrerons que le sachet de 35g.

Le principe actif d'Api-Bioxal est l'Acide Oxalique. Ce composé est efficace contre varroa, uniquement en l'absence de couvain. En effet, il agit uniquement sur les varroas phorétiques (accrochés sur les abeilles). Il n'agit pas sur le couvain car il ne diffuse pas à travers l'opercule.

Api-Bioxal s'utilise donc en hiver (fin Décembre, période sans ou avec un minimum de couvain).

Il est fortement recommandé pour compléter les principaux traitements à base de thymol et d'huiles essentielles. Il peut être également utile pour compléter les traitements longue durée (ApiVar), dans le cas où le nombre de varroas résiduel est trop élevé (ré-infestations éventuelles, applications défectueuses).

Posologie et mode d'administration par dégouttement :

Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par inter-cadres occupé par des abeilles. Le produit doit être administré, en utilisant une seringue, par application sur la longueur de chaque inter-cadre occupé: il faut arroser les abeilles. La dose maximale est de 50 ml par ruche.

L'échange du sirop entre toutes les abeilles est idéalement obtenu lorsqu'elles sont légèrement dégrappées, c'est-à-dire vers 10-12 °C, l'application est toutefois possible à des températures moindres.

Le traitement doit être administré en l'absence des hausses. Toutes les colonies du même rucher doivent être traitées simultanément. Il faut éviter de perturber les ruches dans les jours qui suivent le traitement.

Préparation :

Réaliser le sirop 50/50 (dissoudre par exemple 350g de sucre cristal dans 350ml d'eau chaude).

Verser, et mélanger pour dissoudre, la poudre Api-Bioxal dans la quantité nécessaire de sirop.

Le sirop peut être chaud. Cela permettra le dégouttement d'un liquide tiède (30 - 35°C) lors de l'administration. Il est pratique d'entourer la bouteille de traitement d'un isolant souple.

Pour un sachet entier de 35 g, dissoudre la poudre dans 500 ml de sirop (obtenu théoriquement avec 308,6 ml d'eau et 308,6 g de saccharose). Quantité pour environ 15 ruches (moyenne de 6-7 inter-cadres).

Si tout le sachet n'est pas utile, les quantités à préparer peuvent être calculées à partir d'une base de 30 à 35 ml de produit nécessaire par ruche à traiter.

Durée de conservation : (indication commerciale)

Sachet conditionné pour la vente: 3 ans ; après ouverture: 3 mois ; mélangé avec le sirop : 24 heures.

Précautions particulières d'emploi :

A l'ouverture des sachets, lors de la manipulation de la poudre, durant la préparation, et tout au long du traitement, il est important de porter un masque adéquat (type FFP2), des gants et lunettes de protection.

Après opération, passer au savon et à l'eau les mains et les objets ayant été en contact avec le produit.

En cas de contact avec la peau, laver soigneusement la zone concernée au savon et à l'eau.

En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau et consulter un médecin.

Effets indésirables

Une augmentation de la mortalité des abeilles adultes peut être observée après traitement par le produit.